Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

DELIBERATION N°CP2025-04/3/12 DOSSIER N°6879

COMITE DE JUMELAGE DE LA PETITE CREUSE -TEISENDORF (ALLEMAGNE) - SUBVENTION

### Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

#### Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU Guy MARSALEIX à Hélène PILAT Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : COMITE DE JUMELAGE DE LA PETITE CREUSE - TEISENDORF (ALLEMAGNE) - SUBVENTION



## La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération N°07/05 du Conseil Général du 17 et 18/12/2007 adoptant le règlement de jumelage ; VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-04/3/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID: 023-222309627-20250422-CP2025074-DE

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'accorder une subvention de **2 285** € au Comité de jumelage de La Petite Creuse – Teisendorf (Allemagne) au titre d'une première manifestation pour une commune de moins de 3000 habitants pour l'accueil de 30 à 40 personnes du 22 au 25 août 2025 à Bétête.

Dit que ces dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget départemental, à la référence fonctionnelle 022, article 65748.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET